Numéro 124
Jeudi
10 avril 1980

prix : 1 F

12 cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Giscard se programme deux occasions solennelles de parler pour ne rien dire • Tanio : personne ne veut porter le chapeau • Natalisme : une « brique » pour rester à la maison ? • Equipement : secteur tentant pour le capital privé • Mauroy interpelle Barre à propos des jeunes immigrés • Carter dixit : européens et japonais devraient m'aider à être réélu !

Ponia et l'affaire de Broglie

Meurtre par omission

J'ai pas vu, j'ai pas lu, j'ai même pas entendu causer. Ponia a fajt son Ponia à la télé. On ne l'avait jamais cru très fin, mais là, on l'a vu en gros et en couleurs. Pas de quoi rire. Triste clown triste.

L'homme qui est mort assassiné n'était pas de nos amis, mais des siens. Tué dans la rue en plein jour, tranquille. Alors que la police et le ministre de la Police savaient parfaitement et depuis longtemps qu'il allait se faire abattre.

Ponia le nie ? Raison de plus pour y croire. C'est s'il avait avoué, qu'il aurait subsisté un doute. Mais il ment, donc il dément. Et s'il dément, c'est qu'il ment. Car enfin...

Voilà un citoyen au-dessous de tout soupçon, un peu prince de son état. Et un peu carambouilleur. Pas trop propre. Pas vraiment malhonnête. Et rendant des services. Ci-devant ministre et toujours député. Giscardissime. Pourvoyeur de fonds du parti du Président. « Faut bien prendre l'argent là où elle est ». Et en laisser prendre où ils peuvent à ceux qui vous en donnent. Ya pas à être regardant avec les copains, tant que ces coquins là ne se font pas prendre...

Mais Ponia croit qu'on le croit quand il dit que les fiches de police concernant un monsieur comme ça n'intéressaient pas le ministre de l'Intérieur qu'il était. Ou si peu que le directeur de la P.j n'a pas jugé utile de prévenir son patron que ce citoyen-là pourrait bien se faire descendre.

Ou Ducret ne dit pas la vérité, ou il ment. De deux choses l'une. Ou alors, il est comme... la lune. Et il aurait alors dû être viré depuis longtemps. Au contraire, Ponia l'a félicité. Donc il trouvait que c'était un bon flic. Faisant tout bien ce qu'on lui demandait de faire. Et comprenant parfaitement qu'à certains moments, certains grands amis sont encore plus grands morts que vivants. Surtout quand à force d'être arrosés, ils sont trop mouillés.

Meurtre par omission : qui est coupable ? Le revolver ? La main qui tient le revolver ? Celle qui bouche les oreilles pour étouffer le bruit des coups ?

Tous coupables. Ponia complice.

Quel juge d'instruction va le convoquer ? Celui qui a instruit l'affaire n'a pas dit que Ponia savait. Mais il n'a pas dit le contraire. Et puisque Ponia était au courant, Giscard aussi.

Georges Fillioud

épinglé

« Nos pays sont libres : les français peuvent crier vive la France et les marocains vive le Maroc sur le ton qui leur plait ».

Sa Majesté Hassan II, Antenne 2 midi, mardi.

Croqué



Le candidat Carter à ses partenaires

« Soyez solidaires, sinon... »

Le candidat Carter a donc fini par persuader son homonyme président à prendre des sanctions contre l'Iran. On ingore si ces mesures, jugées tardives par une partie de l'opinion publique américaine, auront un effet bénéfique sur la campagne présidentielle d'outre-atlantique, et à vrai dire, peu nous importe.

Ce qui est certain, car c'est le porte-parole de la Maison Blanche qui l'a affirmé, c'est qu'elles n'atteindront un seuil d'efficacité qu'à condition que les Européens et les Japonais fassent preuve « de solidarité pour résoudre le problème ».

Admettons un instant qu'il faille en effet envisager cette convergence, quelles en seraient les conséquences ?

Pour Européens et Japonais, c'est très simple : un tiers de la production iranienne (estimée à 2 ou 3 millions de barils/jour) est expédiée en Europe et à peu près autant vers le Japon. Cette solidarité coûtera cher, puisqu'il faudra trouver environ 100 millions de tonnes de pétrole annuel chez d'autres fournisseurs qui ne sont pas tous prêts d'envisager leur participation à ce boycott économique.

Sanctions subalternes

Pour les Américains, l'affaire se présente sous deux aspects. D'une part, ces sanctions permettront-elles d'obtenir la libération des otages ? Rien ne permet de le supposer, car un peuple saisi d'un élan révolutionnaire, et sous l'autorité de dirigeants qui se sentent investis d'une « Mission » n'est pas prêt à céder à des sanctions exclusivement économiques, donc, pour lui, subalternes.

D'autre part, Carter l'a affirmé, les Etats-Unis sont « humiliés ». Notion morale, devant laquelle leurs partenaires s'inclinent certainement avec dignité, mais qui a très rarement eu cours sur les tables des négociations internationales.

En outre, dans les déclarations de Washington peut-on réellement voir un appel à

POSITION

Natalisme
Prime à la discrimination

par Yvette Roudy
député au Parlement européen

Pressentant les retombées immédiates du projet de loi visant l'extension du congé de maternité pour les mères de familles nombreuses sur leur emploi, la première réaction est de le trouver consternant.

Consternant ? Après tout pas tellement... Cette mesure n'est que la suite d'une politique feutrée, sinueuse, menée dans un double but.

Survenue après des mesures telles que la prime de 10 000 francs (1) pour la naissance du troisième enfant, la campagne nataliste gouvernementale n'est plus à mettre en doute.

A maintes occasions et par maints experts en la matière il a été prouvé qu'à l'évidence il était nécessaire de renforcer le congé prénatal afin de permettre à la future mère de se préparer aussi bien physiquement que psychologiquement à la venue d'un enfant.

A première vue l'allongement du congé de maternité (2) est un point positif à toute politique sociale (le Parti socialiste l'a demandé depuis fort longtemps).

Mais en augmentant de deux semaines le congé prénatal alors que le congé postnatal est augmenté de huit semaines, l'objectif réel du gouvernement n'est à l'évidence pas celui là, en fait il vise à sensibiliser l'opinion



publique sur le bien fondé du maintien des femmes à leur domicile.

L'Histoire nous a montré les dangers encourrus pour les femmes de jouir de ce type de protectionnisme qui prend très vite l'allure de mesures discriminatoires.

Il aura fallu atteindre 1978 pour que la législation du travail n'assimile plus les femmes aux mineurs.

N'est-on pas une nouvelle fois en train de les marginaliser en essayant de les convaincre de rester chez elles pour ce consacrer à ce qui fut pendant des siècles leur occupation essentielle. Certes le marché de l'emploi s'en trouvera d'autant allégé.

En période de crise telle que celle que nous vivons actuellement, la femme n'est une fois de plus que le volant régulateur de l'économie, l'armée de réserve du libéralisme sauvage, la main d'œuvre d'appoint qu'on appelle et qu'on renvoie selon les besoins de la conjoncture économique.

Aujourd'hui, il faut éloigner les femmes du marché de l'emploi. C'est l'objectif réel visé par de telles mesures.

Et comme s'il était encore nécessaire de renforcer cette marginalisation, le Conseil des ministres prépare conjointement deux projets de loi destinés à favoriser le travail à temps partiel. Une telle législation protectrice de type nataliste n'est à l'évidence que discriminatoire pour l'emploi des femmes.

Ne vaudrait-il pas mieux envisager un crédit de congé de parentalité de douze mois à partager entre la mère et... le père, mais non reversible ?

Ainsi la mère pourrait se préparer à la naissance et s'en remettre correctement. Et le père se verrait reconnu son rôle de père dans toute sa légitimité !...

(1) Cette prime dont le versement unique n'est effectué qu'à la naissance du troisième enfant remplace les primes pré et post natales dont le montant effectué alors en plusieurs règlements s'élevait à 4 555 F.

(2) Le congé de maternité se décomposait ainsi : congé pré natal 6 semaines, congé post natal 10 semaines (soit (16 semaines). Il devient : congé pré natal 8 semaines, congé post natal 18 semaines (soit 26 semaines).

Non au démantèlement de l'équipement

Dans la ligne de son idéologie néolibérale, le gouvernement poursuit sa politique de démantèlement des services publics. Après les « dénationalisations silencieuses » que constitue la filialisation excessive des entreprises publiques au profit du secteur privé, une politique de désengagement de l'Etat est mise en place dans le domaine de l'équipement : transports, routes, ports, équipements collectifs... Le gouvernement transfère de nouvelles charges aux collectivités locales, alors que les moyens dont celles-ci disposent sont de plus en plus insuffisants pour faire face aux besoins de la population.

Le Parti socialiste, qui apporte son soutien aux luttes qui se développent dans ce secteur, dénonce cette politique réactionnaire, et en particulier :

— le transfert de 55000 kms de routes nationales aux collectivtés locales et la cession envisagée de 1200 kms de voies navigables.

— le désengagement de l'état dans la gestion des ports maritimes de moyenne ou petite importance, faisant suite à la création du statut de « port autonome » pour les plus grands.

— le démantèlement des Centres d'études techniques de l'équipement (Cete) au profit du secteur privé.

— le transfert d'agents de l'Etat aux collectivités locales avec remises en cause de la garantie de l'emploi, du niveau de rémunération, des possibilités de promotion et des droits à la retraite.

— le renforcement de la centralisation par l'accroissement des pouvoirs des préfets au détriment de ceux des élus, permettant ainsi d'imposer plus aisément ses décisions aux collectivités locales et départementales.

Un autre aspect de cette politique est illustré par la récente hausse des tarifs voyageurs à grande distance de la S.n.c.f, qui intervient en l'absence de toute politique réelle de coordination des transports en France et notamment par rapport à la route aux intérêts privés qu'elle incarne scandaleusement favorisés, au moment où l'on invoque la nécessité d'effectuer des économies d'énergies.

Volonté de régression sociale

Cette politique intervient enfin dans un contexte d'autoritarisme croissant du régime, de renforcement des inégalités, de développement du chômage. Loin de réduire les maux, elle vise, en fait, à les accentuer afin de faire reculer un certain nombre de conquêtes sociales des travailleurs (sécurité sociale, égalité devant le service public, droit du travail, etc) qui ont toujours été combattues par le patronat français.

Les projets de Barre pour le budget de 1981 sont, à cet égard, très explicites : réduction de 20 % des autorisations de programmes civils, baisse du pouvoir d'achat du personnel. Ces initiatives qui rappellent facheusement la politique de Pierre Laval en 1935, sont significatives de la volonté de régression sociale du pouvoir giscardien.

Le Parti socialiste s'oppose au démantèlement du service public et aux atteintes à un outil essentiel pour le développement économique et social de notre pays ; il réaffirme son soutien aux actions des travailleurs de ce secteur, notamment à ceux du Ministère de l'environnement et du cadre de vie.

Jean Duminy
Délégué national à l'Equipement

Parlez de « Riposte » autour de vous
Faites abonner les militants

RIPOSTE
12, cité Malesherbes - 75009 PARIS - Tél 878.40.73
Télex : 660 582 F
Directeur : Georges Fillioud
Directeur-Délégué : Henri Pradeau
Edition : Gérard Colé
Rédaction : Gérard Descotils
Administration : Nicole Covillers
Numéro de commission paritaire : 60122
Abonnement : 250 F par an
Composition : Ofres - **Impression** : Gaulier-Paris

IMMIGRES

Situation des jeunes travailleurs

Les difficultés auxquelles se heurtent les travailleurs immigrés qui ont pu faire venir en France leurs familles sont des plus préoccupantes du fait de l'absence de conditions d'accueil favorables.

Le problème de leur insertion et de celle de leur famille dans la société française se pose avec acuité et, le plus souvent, de façon dramatique du fait des conditions d'habitat, d'éducation, d'emploi et d'expression culturelle qui leurs sont faites.

Outre la grave question de migrants de la première génération qui souffrent du choc du déracinement, se pose celle du statut des migrants de la deuxième génération.

Etrangers par rapport au pays dont ils ont la nationalité, ils ne sont pas reconnus en France avec les droits, y compris les plus élémentaires, qui fondent notre justice.

Le cas suivant d'un jeune travailleur portugais, âgé de 20 ans dont la famille réside dans le région Nord est particulièrement significatif. Venu en France avec ses parents à l'âge de 9 ans, ayant suivi régulièrement sa scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans, il trouve alors un emploi dans lequel il donne toute satisfaction. A la suite d'une querelle dans laquelle il se trouve impliqué, il est condamné à 10 mois d'emprisonnement. Libéré, après 7 mois pour bonne conduite, il reprend son travail chez le même employeur.

Pourtant, quelques mois plus tard la gendarmerie l'oblige à rendre sa carte de résident privilégié et ses titres de trvail : il n'est plus dès lors que résident temporaire.

Au retour de vacances du Portugal, il est refoulé à la frontière, alors même que la Commission d'expulsion de son département saisi en son temps du dossier n'avait pas émis de procédure d'expulsion. Il est à noter que sa carte de résident temporaire était alors encore valable pour quelques mois.

Le Premier ministre doit intervenir pour que soit mis fin à la situation intolérable faite à ces jeunes immigrés de la deuxième génération qui se trouvent expulsés et obligés à quitter le pays où ils ont vécu la plus grande partie de leur vie. Quelles mesures compte-t-il prendre pour que soit mis un terme à la prolifération des circulaires réglant la situation des migrants qui permettent à ce jour le plus total arbitraire, pour que ne soit plus possible l'interprétation abusive de lois existantes (en particulier l'ordonnance du 2 novembre 1945), pour que soient révisés les textes réglementaires qui aboutissent de fait à la suppression des garanties juridiques les plus ordinaires (en particulier le décret du 21 novembre 1975 sur le régime des cartes de travail), ceci pour que le statut des migrants en France soit rendu conforme avec les exigences formelles de notre justice ?

(Question écrite de Pierre Mauroy)

CITROËN

Robert Pontillon s'inquiète des modalités d'élections

Robert Pontillon, sénateur-maire de Suresnes, dans une lettre au Préfet des Hauts-de-Seine a dénoncé les conditions de préparation des prochaines élections professionnelles dans les usines Citroën :

« Depuis plusieurs années, des irrégularités graves ont été relevées lors de scrutins semblables. Ces violations du droit de travail ont fait l'objet de multiples plaintes auprès de l'Inspection du Travail et du Procureur de la République.

« Il apparaît en fait qu'à chaque élection, le code du travail, dans son article L 412-2, est violé notamment par la remise d'enveloppes contenant des bulletins de vote choisis par la direction, par des pressions diverses exercées sur les salariés de l'entreprise et par un contrôle étroit de leur vote.

« Ces pratiques ont d'ailleurs motivé une condamnation de l'entreprise Citroën à Levallois.

« La première des conditions à remplir serait d'organiser ces élections sous le contrôle de l'inspection du travail dans des lieux autres que ceux de l'entreprise.

« La seconde serait d'organiser les opérations de vote conformément au procédures en vigueur lors des élections générales dans notre pays. Sur ce plan, il conviendrait d'éviter la remise d'enveloppes et de bulletins de vote directement aux salariés par le canal de la direction. Ces opérations devraient avoir lieu dans les locaux réservés au scrutin, sous le contrôle de l'inspection du travail ».

La Fédération socialiste de la Seine-Saint-Denis

SYNDICATS

La Fédération socialiste de la Seine-Saint-Denis proteste vigoureusement contre la multiplication des procès intentés aux syndicats ayant mené une grève pour défendre les intérêts des travailleurs.

C'est ainsi qu'à Saint-Ouen, Ambroise Roux, vice-président du C.n.p.f ose réclamer aux organisations syndicales, et donc aux 1.200 travailleurs d'Alsthom, plus de 300 millions d'anciens francs.

A Roissy-Aéroport, après la lutte menée par les mécaniciens navigants pour un maintien d'effectif suffisant pour assurer la sécurité des passagers, les directions des compagnies Air-France, Uta, Air Inter, attaquent le syndicat national des officiers mécaniciens de l'aviation civile (S.n.o.m.a.c).

Les socialistes sont décidés à donner un coup d'arrêt à la tentative nationale et gouvernementale de détournement de la justice française qui vise à faire exécuter par les tribunaux la répression anti-syndicale.

Ce soir jeudi 10 avril
à 19h40 sur TF1
La parole est aux socialistes
Pierre Jagoret, Marie Jacq
et Paul Quilès interviennent
sur la marée noire et le projet
de centrale de Plogoff

POLLUTION DU LITTORAL

Deux ans après l'Amoco-Cadiz, le Tanio nous a rappelé la permanence du danger de pollution accidentelle aux approches de la Manche.

Afin de poursuivre son action et de soutenir les revendications de la population bretonne. Il a été créé au sein du Parti socialiste, dans le cadre du secrétariat national à l'Environnement et à l'Urbanisme, une commission permanente d'enquête et de contrôle, regroupant des experts scientifiques, des sénateurs, des députés et parlementaires européens.

Cette commission dont la tâche sera notamment :

— de faire le point sur les mesures prises par le Gouvernement depuis deux ans pour donner suite aux recommandations des commissions parlementaires d'enquête après « l'Amoco-Cadiz ».

— de suivre le déroulement des prodécures judiciaires engagées par les collectivités locales.

— d'informer les élus, la presse et l'opinion publique, sur les causes et les conséquences réelles des pollutions du littoral et les moyens de les combattre.

Dans l'immédiat, la commission a demandé qu'une délégation soit reçue par Monsieur Giolitti, commissaire aux communautés européennes chargé des politiques régionales.

Michel Pezet, *Secrétaire national à l'Environnement et à l'Urbanisme*

QUESTIONS ECRITES

de Lucien PIGNION

sur les bénéfices des sociétés au moment où le Premier Ministre annonce une éventuelle baisse du pouvoir d'achat des salariés, l'I.n.s.e.e dans sa dernière note de conjoncture relève que les premiers résultats des sociétés sont « remarquables ». Malgré un taux d'inflation de 11,8 %, certaines sociétés enregistrent une progression des bénéfices de l'ordrede 20, 50, 100 voire 130 % sur l'année précédente.

Il demande par quels moyens le gouvernement compte obliger les entreprises ayant réalisé de tels profits, à investir ces profits dans la réalisation d'unités de production ayant comme objectif la réduction du chômage ?

de Pierre GUIDONI

sur l'adoption unanime par l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes le 15 février dernier d'une proposition de résolution invitant les gouvernements des Etats membres à réduire leur représentation diplomatique au Guatémala en vue de manifester leur réprobation après l'intervention brutale des forces de l'ordre de ce pays dans les locaux de la Chancellerie espagnole.

de Jean-Michel BOUCHERON

sur le temps d'antenne réservé aux Associations de consommateurs. Il estime que les émissions de l'Institut National de la Consommation et celles des Associations Locales de Consommation devraient avoir un temps d'antenne beaucoup plus important.

Il propose par ailleurs la programmation mensuelle d'une émission diffusée d'au moins 1 heure sur un sujet important du phénomène du consumérisme.

TELE-P.S.

CONFERENCE DE PRESSE DE FRANCOIS MITTERRAND

DIMANCHE 13 AVRIL 12 H 30 - BOULOGNE S/MER.



Un scandale de plus pour le Tanio :

Concours gouvernemental d'irresponsabilité

Hier après-midi, les assureurs du Tanio devaient à nouveau rencontrer les pouvoirs publics français à la Mission interministérielle de la Mer, dans le but de trouver une solution pour la moitié d'épave qui git toujours en Manche. A dire vrai, un mois après le naufrage, il semble que cette épave ne soit pas sur le point de ne plus l'être.

Dimanche, Le Theule annonçait fièrement que des «plaques doublantes» allaient être disposées pour colmater les brèches. Hier, on disait à Matignon que le ministre avait sans doute été un peu imprudent ou un peu hâtif qu'il ne fallait pas le répéter ! En effet, la France n'est paraît-il pas équipée pour un tel travail, et l'on doit paraît-il louer les services d'une société hollandaise, dont les barges sont... en construction.

De même, «on» a dit que rien ne serait fait avant cinq mois, pour renflouer ou pomper l'épave. Aymar Achille-Fould, Monsieur Mer, aurait voulu dire que tout serait fini d'ici cinq mois. Mais on sait que les pouvoirs publics ont une préférence pour dégager l'épave : pomper un peu, puis remonter l'épave entre deux eaux. Ensuite seulement, le mazout serait pompé complètement et la coque allégée pourrait alors être remontée en surface.

Mais la France n'est, paraît-il pas non plus équipée pour un tel travail et doit donc attendre que le matériel adéquat soit disponible ou construit.

On rappelle également que le pompage de 2.000 tonnes du Boehlen avait duré quatre mois et demi. A ce qu'on sait, il y a 7.000 tonnes dans l'épave du Tanio. Autrement dit, le délai de septembre ressemble fort aux calendes grecques.

On le voit, les services officiels se livrent actuellement une lutte acharnée pour dégager leurs responsabilités : l'imprévision giscardienne en pleine lumière !

Dans une question d'actualité, Pierre Jagoret, député des Côtes du Nord, a demandé hier au Premier ministre pourquoi a-t-on laissé les seuls assureurs donner leur conclusions techniques : la Comex, société française, faisait d'autres propositions.

Monsieur Mer semble se plaindre de ce qu'on l'accuse de ne rien faire. On se demande surtout s'il est apte à prendre une décision. Alors qu'une Commission administrative a été nommée pour connaître enfin les véritables propriétaires du Tanio, au Havre, l'affrêteur (qui sait bien qui il est) cherche, lui, à récupérer son fuel. Il n'y a pas de petits bénéfices !

5 mai, 19 juin :

Giscard va parler ... d'ailleurs

C'est décidé, c'est officiel : Giscard va parler. Deux fois. Le 5 mai d'abord, pour offrir aux Français, sur FR3, le spectacle désormais bien rodé d'«Une heure avec le président de la République».

Comme d'habitude, le président aura choisi le thème de l'émission et les journalistes chargés de l'interroger, sélectionné les questions et préparé les réponses. Et comme d'habitude, le lendemain, on se souviendra moins de ce qu'il a dit que de ce dont il aura refusé de parler.

La dernière fois, c'était la mort de Robert Boulin, les diamants dits «de Bokassa». Ce pourrait bien être, cette fois, l'affaire de Broglie ?

Il semble bien, en effet, que le droit de se taire fasse désormais partie des privilèges de la charge. Et force est de reconnaître que si se taire, c'est encore dire quelque chose, le discours giscardien s'est chargé, ces derniers mois, d'une singulière densité. En creux.

Curieuse époque en vérité, qui voit l'histoire de France s'écrire avec des silences.

Préoccupations vulgaires

Le 19 juin, le président donnera une conférence de presse. Là, on dresse l'oreille : voici 17 mois que, pour des raisons non-communiquées (toujours le fameux silence), il ne s'était plus risqué à ce périlleux exercice.

Mais aussitôt, on se rassure : l'épreuve se déroulera sur sujet imposé, et le sujet est déjà donné : «la situation internationale et la politique étrangère de la France». Ce qui voudrait éliminer d'avance des questions qui porteraient sur les affaires citées ci-dessus ? Ou sur d'autres, comme par exemple le chômage, les problèmes de l'immigration, l'objection de conscience, la peine de mort, la situation en Corse ou en Bretagne, la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs... ?

Tous sujets qui auraient en commun de ramener le débat à un niveau de préoccupation décidément trop vulgaire pour que l'hôte de l'Elysée condescende à s'y intéresser : la vie quotidienne des Français et l'avenir de leurs enfants.

Résumées

B.f.c.e : la grève continue

François Giscard d'Estaing estime «irréaliste et non négociable» la plate forme revendicatrice des personnels de la Banque française du Commerce extérieur (B.f.c.e). Ceux-ci, en grève depuis le 26 mars, décident d'arrêts de travail à des moments stratégiques dans la journée. Le but est de «coûter le plus cher possible à la direction et le moins cher possible aux employés». La plate forme dénoncée par le président de la B.f.c.e concerne la réduction des horaires, les salaires, les classifications et les libertés syndicales.

Nettoyeurs du métro : grève reconduite

Les personnels des entreprises de nettoiement du métro, en grève depuis trois semaines, ont reconduit mardi leur mouvement.

Hier devaient avoir lieu une assemblée générale et une rencontre avec les patrons. Les grévistes réclament un salaire de 2.800 F, et de meilleures conditions d'hygiène. On comprend que devant des revendications aussi exorbitantes, le patronat renâcle !

Guérande : Bidermann brade

Demain, jeudi, doit se tenir à Paris un Comité d'établissement des usines Ugeco, où l'on va probablement décider de la fermeture de l'usine de Guérande et du licenciement de deux cent dix personnes.

Dans l'entreprise guérandaise achetée par le groupe Bidermann en 1978, les personnels ont vu leur situation se dégrader encore avec l'augmentation des cadences. Récemment, trente six personnes dont cinq délégués du personnel ont été forcées à la démission «sous peine de fermeture complète de l'usine».

Chantage, bradage, rien ne manque chez Bidermann, et les délégués sont pessimistes quant aux résultats du Comité d'établissement de demain.

Riposte : un journal nécessaire pour les cadres, utile pour les militants, indispensable pour tous

Carter

(suite de la première page)

la solidarité alors qu'il est précisé qu'il vaut mieux résoudre ce problème (ensemble) plutôt que d'obliger les Etats-Unis à une sanction unilatérale qui entrainerait «des risques considérables». Des risques pour qui ?

S'il s'agit, comme on peut le supposer, des partenaires en question voilà une «solidarité» qui ressemble bien à une menace. Type original de solidarité qui rejoint celle dont ont toujours fait preuve les Etats-Unis.

Par exemple en août 1971, lorsque Nixon, sans prévenir personne, a mis fin aux accords de Bretton Woods.

Par exemple lorsque profitant d'un prix du pétrole inférieur de 20 à 30 % sur le marché intérieur, les producteurs américains de produits américains de produits dérivés (plastiques) inondent les marchés mondiaux.

La solidarité, elle non plus, ne peut être unilatérale, et il n'y a que Margaret Thatcher pour ne pas s'en rendre compte.

Abonnez-vous à RIPOSTE
Il vous en coûte à peine 21 F. par mois